



Une réponse aux mauvais traitements à l'égard des aînés qui promeut une vision du monde fondée sur la justice réparatrice

Arlene Groh RN BA

La promotion d'une vision du monde fondée sur la justice réparatrice fait partie intégrante des mesures prises par la région de Waterloo à l'égard des mauvais traitements infligés aux aînés. En mars 2000, le Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) de la région de Waterloo a obtenu, en partenariat avec de nombreux autres organismes de services sociaux, du financement de la Fondation Trillium de l'Ontario pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer une approche fondée sur la justice réparatrice visant à résoudre le problème des mauvais traitements, de l'exploitation et de la négligence de nature financière, physique et émotionnelle infligée à un aîné par une personne en situation de confiance. L'objectif du projet consistait à donner aux aînés victimes de mauvais traitements l'occasion de reprendre leur vie en main et de guérir. M. Rick Linden, de l'Université du Manitoba (rlinden@ms.umanitoba.ca), a reçu du financement de la Commission du droit du Canada et de Justice Canada pour procéder à une évaluation. M. Linden a souligné que les personnes qui avaient participé au cercle s'étaient montrées positives quant aux résultats du processus de justice réparatrice. Toutefois, malgré les efforts intenses qui ont été déployés, peu de personnes ont été aiguillées vers le programme de justice réparatrice. Pour cette raison, le programme a évolué vers un nouveau modèle, à savoir l'EART (Elder Abuse Response Team – équipe d'intervention en cas de mauvais traitements à l'égard des aînés). Mise sur pied en novembre 2004, l'EART constitue un partenariat novateur entre les services policiers de la région de Waterloo et le CASC. L'équipe, composée d'un gendarme détectif et d'un conseiller en justice réparatrice dans les cas de mauvais traitements envers les aînés, a reçu un financement de base de chacune de ces organisations. Elle partage ses bureaux avec le Family Violence Project de la région de Waterloo (www.fvp-waterloo.ca). La mission de l'EART est la suivante : « Prévenir les mauvais traitements à l'endroit des aînés et y réagir en travaillant en partenariat avec la collectivité et en offrant aux personnes touchées la possibilité de reprendre leur vie en main et de guérir, contribuant ainsi

au renforcement de la sécurité et à l'amélioration du bien-être des personnes âgées. » L'équipe est orientée par les valeurs de justice réparatrice, mentionnées dans le protocole d'entente entre les deux organisations. L'EART fournit des services de consultation, d'éducation, de formation, de développement communautaire et d'intervention directe. L'intervention directe comprend une enquête criminelle, l'aiguillage vers le processus de justice réparatrice, la facilitation des liens avec les ressources communautaires et la gestion des cas jusqu'à leur résolution ou leur prise en charge par un organisme communautaire. Si une accusation a été portée, le procureur de la Couronne affecté aux cas de mauvais traitements envers les aînés doit déterminer si le processus de justice réparatrice est approprié à l'affaire. Pour illustrer ce processus, voici le récit de Betty.

Betty, âgée de 68 ans, se déplace en fauteuil roulant et a besoin qu'une personne lui administre les soins physiques que requiert son état de santé. Elle vit avec Andrew, son frère de 75 ans, et l'épouse de ce dernier. Betty, qui est sourde-muette, communique avec les autres par écrit, à l'aide de mots choisis. L'anglais est sa langue seconde. Un superviseur du programme de jour auquel assistait Betty a communiqué avec l'EART. Betty avait révélé que son frère l'avait frappée. Betty a demandé que l'on appelle la police. L'EART a mené une enquête. Andrew a été accusé de voies de fait. Cela lui a porté un coup terrible. Il avait promis à sa famille et à sa sœur qu'il prendrait soin d'elle. Toutefois, à mesure que sa sœur et lui vieillissaient, cette charge devenait de plus en plus accablante. À la demande de l'agent, le procureur de la Couronne affecté aux cas de mauvais traitements envers les aînés a accepté d'orienter les personnes concernées vers le processus de justice réparatrice. Ils ont été aiguillés vers les initiatives de justice communautaire. Les deux animateurs du cercle ont rencontré séparément Andrew, Betty et sa personne de soutien, de même que sept membres de la famille (notamment l'épouse, les frères et sœurs, les enfants et les beaux enfants d'Andrew). Ils ont également rencontré deux membres du personnel du programme de jour de Betty. À la demande de la famille, le premier cercle s'est réuni en l'absence de Betty. Au cours de cette rencontre réunissant les membres de la famille, Andrew

a expliqué ce qui s'était passé et a présenté ses excuses à la famille. Chaque membre de la famille a pris sa part du blâme pour ne pas avoir aidé Andrew. Les membres de la famille se sont entendus quant à la manière de répondre aux besoins en matière de soins de Betty dans l'avenir. Par la suite, les animateurs ont réuni, dans le cadre d'un cercle, Andrew, Betty, les membres de la famille et un membre du personnel de l'organisme. Andrew a une fois de plus expliqué ce qui s'était passé et a présenté ses excuses à Betty et à la famille. Betty a accepté les excuses de son frère. Les membres de la famille ont promis de s'occuper plus activement de Betty. L'employé qui assistait à la réunion a offert le soutien de son organisme ainsi que des suggestions sur la manière d'aider davantage la famille. Toutes les parties ont signé une entente écrite concernant les résolutions qui ont été prises. Un rapport a été envoyé à la Couronne. Les accusations ont été retirées.

Le suivi a permis de constater que les membres de la famille s'étaient beaucoup rapprochés et que Betty se portait bien. Ils ont exprimé leur gratitude à l'égard du processus du cercle et de la manière dont le problème avait été résolu. Plus particulièrement, ils étaient enthousiastes à l'idée de poursuivre le processus de guérison amorcé à la suite de l'incident.

L'EART, qui découle du projet d'approches en matière de justice réparatrice dans les cas de mauvais traitements envers les aînés, offre un modèle de soutien et d'action holistique et axé sur le client qui respecte les principes de justice réparatrice. La promotion d'une vision du monde fondée sur la justice réparatrice a permis à cette équipe de réussir sa transition. Le nombre de personnes qui ont été aiguillées vers le programme a augmenté de manière importante. Il est possible d'accéder à l'EART de nombreuses manières, notamment par le truchement d'une vaste gamme de partenaires communautaires. De nombreux arrangements sont également disponibles. Une vision du monde réparatrice, qui privilégie une pratique sécuritaire et respectueuse, fait partie intégrante d'une action novatrice à l'égard des mauvais traitements infligés aux aînés.